LONG LE CATELET

Au Paradis des Pêcheurs de Long
5, Grande Rue - Mairie de Long le Catelet - 80510 LONG LE CATELET
Tél. : 06-75-66-36-64 (tel:06-75-66-36-64) - Email : jnfossati@orange.fr (mailto:jnfossati@orange.fr)

Fiche AAPPMA

L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 2ème catégorie : 500 m
- Les Planques
- Canal d'assèchement

Etangs : 18 hectares
- Etang les Communes
- Etangs de la Grande Hutte
- Etang des Croupes
- Etang à truites
- Etang des Cloques

Membres du bureau

Président
FOSSATI Jean-Noël

Vice-Président
DANIEL Sylvain

Trésorier
FOSSATI Marie-Thérèse

Secrétaire
FOSSATI Marie-Thérèse

Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés
- Pêche à la carpe de nuit

Services

- Ponton personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique
- Pêche embarquée
- Pêche en "Float Tube"

Présentation

L'association "Au Paradis des Pêcheurs de Long" vous propose plusieurs étangs. Toutes les pêches sont possibles sur le secteur : blanc, carnassier, carpe de jour et de nuit. L'association offre également la possibilité de pêcher en barque ou en float-tube. La Somme située en bordure des lots de pêche de l'association est également accessible. Plusieurs campings sont situés à proximité immédiate des sites de pêche.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Pêche de nuit :
Camping sauvage en famille interdit
séjour de pêche de nuit limité à 4 jours (3 nuits) maximum sur le poste
Seul le biwy couleur kaki ou camouflage est autorisé
Camping car ou vehicule utilitaire servant d'abri pour la nuit interdit.
Pêche à la carpe en batterie interdite sur et entre les pontons.
Lignes tendues en face du poste .

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	110.00€	91.00€	26.00€	40.00€	7.00€	16.00€	35.00€
OPTIONS							
Carpe de nuit	30.00€	30.00€	-	-	-	-	-
Pêche embarquée	80.00€	80.00€	-	-	-	10.00€	30.00€
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-
Float-tube	50.00€	50.00€	-	-	-	10.00€	30.00€

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

A la Claire Fontaine - 1, rue de la Carrière - 80510 FONTAINE SUR SOMME - 03-22-31-81-12
Agence postale - **Mairie** - 5, Grande Rue - 80510 Long le Catelet - 03 22 31 82 50
Alcedo - **Mr Frédéric Dufour** - Rue Macqueron - 80100 Abbeville - 03-22-24-89-01
Bar Brasserie "Chez François" - 4, GRANDE RUE - 80510 Long le Catelet - 03-22-25-05-85 / 09-67-62-05-85
Gamm'Vert Airaines - AVENUE CARNOT - 80270 AIRAINES - 03-22-29-40-06
NP PÊCHE/ Le Relais des Etangs - **Mr Pascal Newstead** - 84, Rue Guy Dovergne - 80132 Mareuil Caubert - 06-80-78-02-92

Réglement

CAMPING ET BAIGNADE INTERDITS

Heures d'accés au marais :

De l'ouverture de la chasse au 31 Juillet : 6 H.
Août : 7 H.
Septembre : 8 H.
Octobre : 8 H 30.
Du 1er Novembre au 28 Février : 9 H.

LONG LE CATELET

Au Paradis des Pêcheurs de Long
5, Grande Rue - Mairie de Long le Catelet - 80510 LONG LE CATELET
Tél. : 06-75-66-36-64 (tel:06-75-66-36-64) - Email : jnfossati@orange.fr (mailto:jnfossati@orange.fr)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 12.39 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit

Services :

- Aire de pique-nique
- Pêche embarquée
- Pêche en "Float Tube"

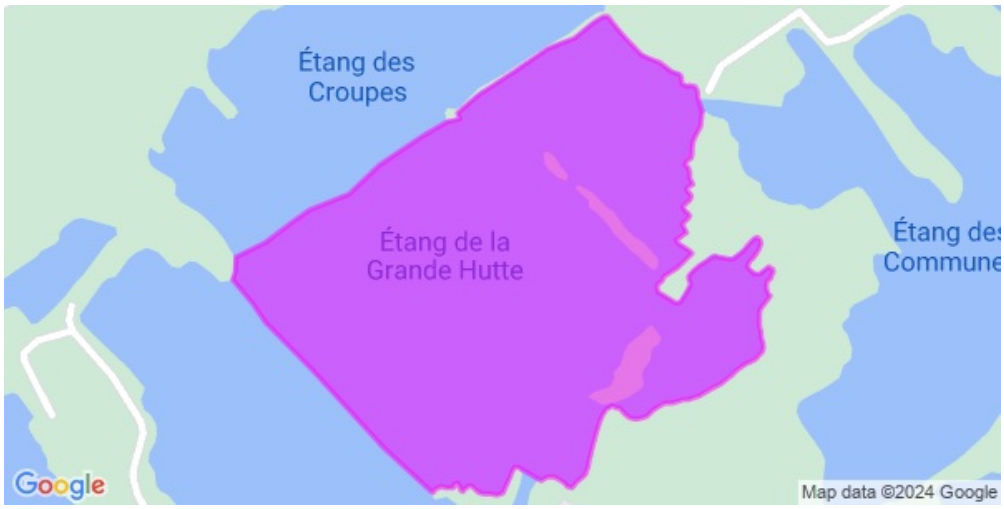

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche à 4 lignes dont 2 lignes au carnassier.

Black Bass en No-Kill

CAMPING ET BAIGNADE INTERDITS

HEURES D'ACCÈS AU MARAIS

De l'ouverture de la pêche à l'ouverture de la chasse : horaire légal.
De l'ouverture de la chasse : 6 H.
Août : 7 H.
Septembre : 8 H.
Octobre : 8 H 30.
Du 1er Novembre au 28 Février : 9 H.

PECHE DE LA CARPE DE NUIT : Seules autorisées : esches végétales sur les lots désignés par l'Avis Préfectoral.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options

Option pêche embarquée :
Carte Interfédérale : 80 €
Carte Majeure : 80 €
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : 30 €
Carte Journalière : 10 €

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche à la carpe de nuit , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

LONG LE CATELET

Au Paradis des Pêcheurs de Long
5, Grande Rue - Mairie de Long le Catelet - 80510 LONG LE CATELET
Tél. : 06-75-66-36-64 (tel:06-75-66-36-64) - Email : jnfossati@orange.fr (mailto:jnfossati@orange.fr)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 7.98 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit

Services :

- Aire de pique-nique
- Pêche embarquée
- Pêche en "Float Tube"

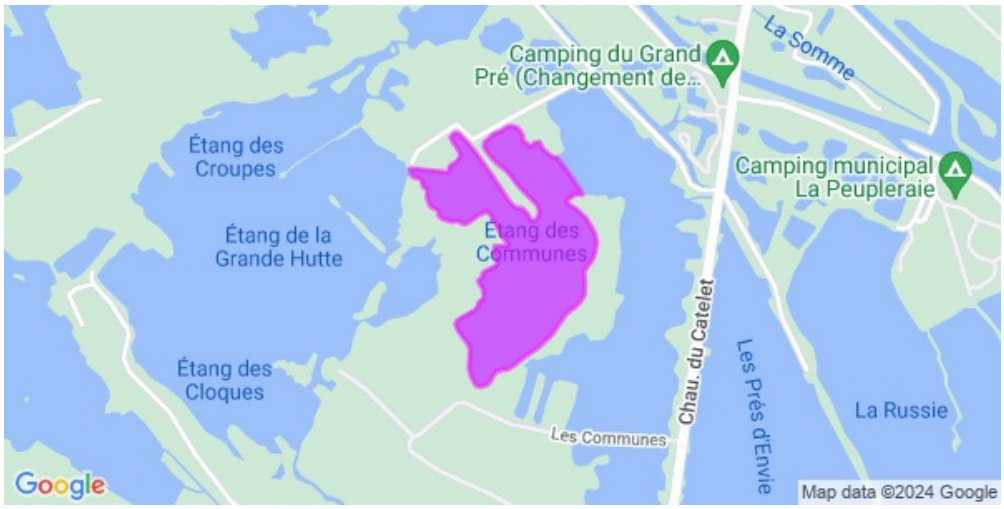

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche à 4 lignes dont 2 lignes au carnassier.
Black Bass en No-Kill

CAMPING ET BAIGNADE INTERDITS

HEURES D'ACCÈS AU MARAIS

De l'ouverture de la pêche à l'ouverture de la chasse : horaire légal.

De l'ouverture de la chasse au 31 Juillet : 6 H.
Août : 7 H.
Septembre : 8 H.
Octobre : 8 H 30.
Du 1er Novembre au 28 Février : 9 H.

PECHE DE LA CARPE DE NUIT : Seules autorisées : esches végétales sur les lots désignés par l'Avis Préfectoral.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options
Option pêche embarquée :
Carte Interfédérale : 80 €
Carte Majeure : 80 €
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : 30 €
Carte Journalière : 10 €

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche à la carpe de nuit , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

LONG LE CATELET

Au Paradis des Pêcheurs de Long
5, Grande Rue - Mairie de Long le Catelet - 80510 LONG LE CATELET
Tél. : 06-75-66-36-64 (tel:06-75-66-36-64) - Email : jnfossati@orange.fr (mailto:jnfossati@orange.fr)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.24 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés

Services :

- Aire de pique-nique

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche à 4 lignes dont 2 lignes au carnassier.

CAMPING ET BAIGNADE INTERDITS

HEURES D'ACCÈS AU MARAIS
De l'ouverture de la pêche à l'ouverture de la chasse : horaire légal.
De l'ouverture de la chasse au 31 Juillet : 6 H.
Août : 7 H.
Septembre : 8 H.
Octobre : 8 H 30.
Du 1er Novembre au 28 Février : 9 H.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

- **Spécificité**

L'Étang est réservé aux sociétaires de Mars à Mai

- **Poissons présents :**

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Truite

- **Techniques de pêche :**

Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers

LONG LE CATELET

Au Paradis des Pêcheurs de Long
5, Grande Rue - Mairie de Long le Catelet - 80510 LONG LE CATELET
Tél. : 06-75-66-36-64 (tel:06-75-66-36-64) - Email : jnfossati@orange.fr (mailto:jnfossati@orange.fr)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 6.42 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit

Services :

- Ponton personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique
- Pêche embarquée
- Pêche en "Float Tube"

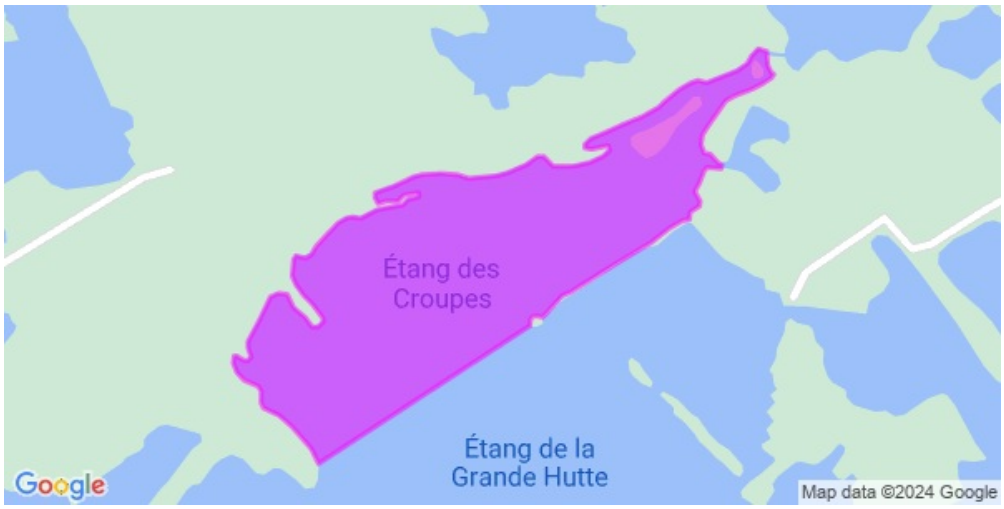

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche à 4 lignes dont 2 lignes au carnassier.

Black Bass en No-Kill

CAMPING ET BAIGNADE INTERDITS

HEURES D'ACCÈS AU MARAIS :

De l'ouverture de la pêche à l'ouverture de la chasse : horaire légal.
De l'ouverture de la chasse : 6 H.
Août : 7 H.
Septembre : 8 H.
Octobre : 8 H 30.
Du 1er Novembre au 28 Février : 9 H.

PECHE DE LA CARPE DE NUIT : Seules autorisées : esches végétales sur les lots désignés par l'Avis Préfectoral.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options

Option pêche embarquée :
Carte Interfédérale : 80 €
Carte Majeure : 80 €
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : 30 €
Carte Journalière : 10 €

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche à la carpe de nuit , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

LONG LE CATELET

Au Paradis des Pêcheurs de Long
5, Grande Rue - Mairie de Long le Catelet - 80510 LONG LE CATELET
Tél. : 06-75-66-36-64 (tel:06-75-66-36-64) - Email : jnfossati@orange.fr (mailto:jnfossati@orange.fr)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 2ème catégorie

Berge :
• Gauche

Linéaire : 0.5 km

Type(s) de pêche :
Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour
Pêche à la carpe de nuit

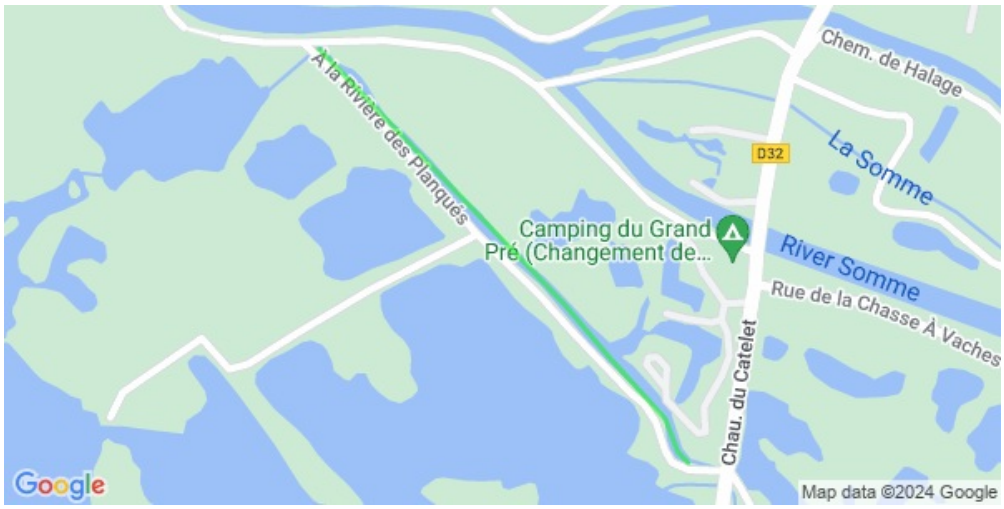

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche
Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.
Pêche à 4 lignes dont 2 lignes au carnassier.

CAMPING ET BAIGNADE INTERDITS

HEURES D'ACCÈS AU MARAIS :
De l'ouverture de la pêche à l'ouverture de la chasse : horaire légal.
De l'ouverture de la chasse au 31 Juillet : 6 H.
Août : 7 H.
Septembre : 8 H.
Octobre : 8 H 30.
Du 1er Novembre au 28 Février : 9 H.

PECHE DE LA CARPE DE NUIT : Seules autorisées : esches végétales sur les lots désignés par l'Avis Préfectoral.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Sandre , Poissons blancs , Carpe , Silure

• Techniques de pêche :
Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche à la carpe de jour , Pêche en batterie , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche au mort manie

LONG LE CATELET

Au Paradis des Pêcheurs de Long
5, Grande Rue - Mairie de Long le Catelet - 80510 LONG LE CATELET
Tél. : 06-75-66-36-64 (tel:06-75-66-36-64) - Email : jnfossati@orange.fr (mailto:jnfossati@orange.fr)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 2ème catégorie

Berge :
• Droite

Linéaire : 0.2 km

Type(s) de pêche :
Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour
Pêche à la carpe de nuit

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche
Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.
Pêche à 4 lignes dont 2 lignes au carnassier.

CAMPING ET BAIGNADE INTERDITS

HEURES D'ACCÈS AU MARAIS :
De l'ouverture de la pêche à l'ouverture de la chasse : horaire légal.
De l'ouverture de la chasse au 31 Juillet : 6 H.
Août : 7 H.
Septembre : 8 H.
Octobre : 8 H 30.
Du 1er Novembre au 28 Février : 9 H.

PECHE DE LA CARPE DE NUIT : Seules autorisées : esches végétales sur les lots désignés par l'Avis Préfectoral.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

LONG LE CATELET

Au Paradis des Pêcheurs de Long
5, Grande Rue - Mairie de Long le Catelet - 80510 LONG LE CATELET
Tél. : 06-75-66-36-64 (tel:06-75-66-36-64) - Email : jnfossati@orange.fr (mailto:jnfossati@orange.fr)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Type(s) de pêche :

Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour

Services :

Pêche embarquée
Pêche en "Float Tube"

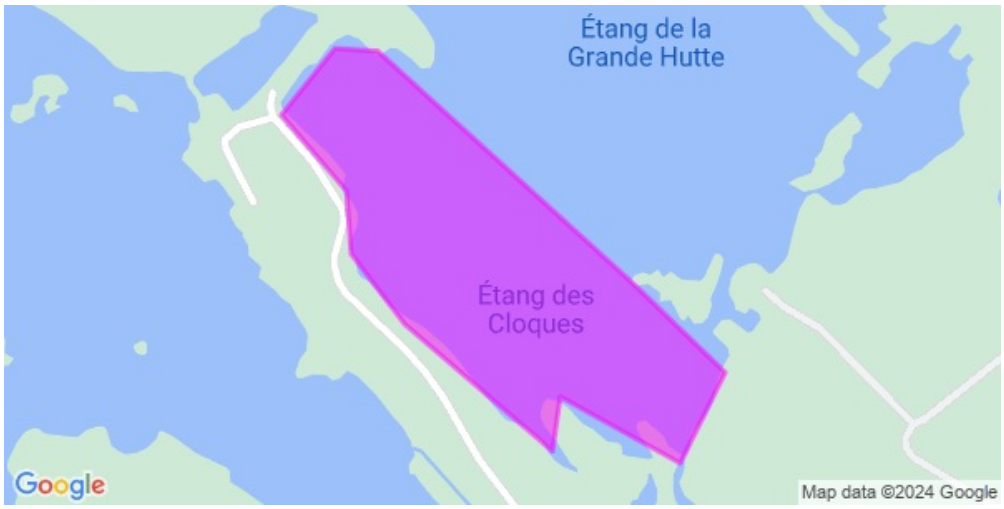

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche à 4 lignes dont 2 lignes au carnassier.

Black Bass en No-Kill

CAMPING ET BAIGNADE INTERDITS

Pêche à 4 lignes dont 2 lignes au carnassier.

Black Bass en No-Kill

CAMPING ET BAIGNADE INTERDITS

HEURES D'ACCÈS AU MARAIS :

De l'ouverture de la pêche à l'ouverture de la chasse : horaire légal.
De l'ouverture de la chasse : 6 H.
Août : 7 H.
Septembre : 8 H.
Octobre : 8 H 30.
Du 1er Novembre au 28 Février : 9 H.

PECHE DE LA CARPE DE NUIT : Seules autorisées : esches végétales sur les lots désignés par l'Avis Préfectoral.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

0102019 -> 01012025

• Poissons présents :
Black-Bass , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche à la carpe de nuit , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

LONG LE CATELET

Au Paradis des Pêcheurs de Long
5, Grande Rue - Mairie de Long le Catelet - 80510 LONG LE CATELET
Tél. : 06-75-66-36-64 (tel:06-75-66-36-64) - Email : jnfossati@orange.fr (mailto:jnfossati@orange.fr)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie :

Surface : 2 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Etang No-Kill

Penser à la préservation des poissons

Pêche au carnassiers uniquement aux leurres et No Kill

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

LONG LE CATELET

Au Paradis des Pêcheurs de Long
5, Grande Rue - Mairie de Long le Catelet - 80510 LONG LE CATELET
Tél. : 06-75-66-36-64 (tel:06-75-66-36-64) - Email : jnfossati@orange.fr (mailto:jnfossati@orange.fr)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

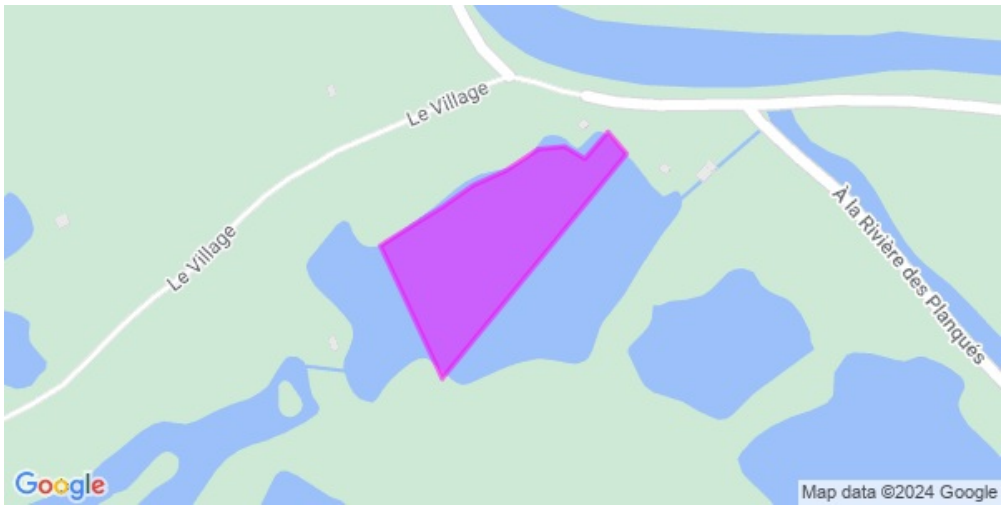

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche à 4 lignes dont 2 lignes au carnassier.

CAMPING ET BAIGNADE INTERDITS

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

LONG LE CATELET

Au Paradis des Pêcheurs de Long
5, Grande Rue - Mairie de Long le Catelet - 80510 LONG LE CATELET
Tél. : 06-75-66-36-64 (tel:06-75-66-36-64) - Email : jnfossati@orange.fr (mailto:jnfossati@orange.fr)

Fiche Parcours

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 1 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

Services :

- Pêche embarquée
- Pêche en "Float Tube"

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)